

Rapport sur le concours d'ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} classe session 2015 (jury d'admission du 23 juin 2015)

Le centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec les Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime pour l'organisation du concours d'adjoint d'animation. Le CDG 27 étant le centre organisateur.

Après un recensement fait auprès des collectivités des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime, le nombre de postes mis au concours d'adjoint animation est de 39 postes répartis ainsi qu'il suit :

- 22 postes au concours externe
- 15 postes au concours interne
- 2 postes au concours de 3^{ème} voie

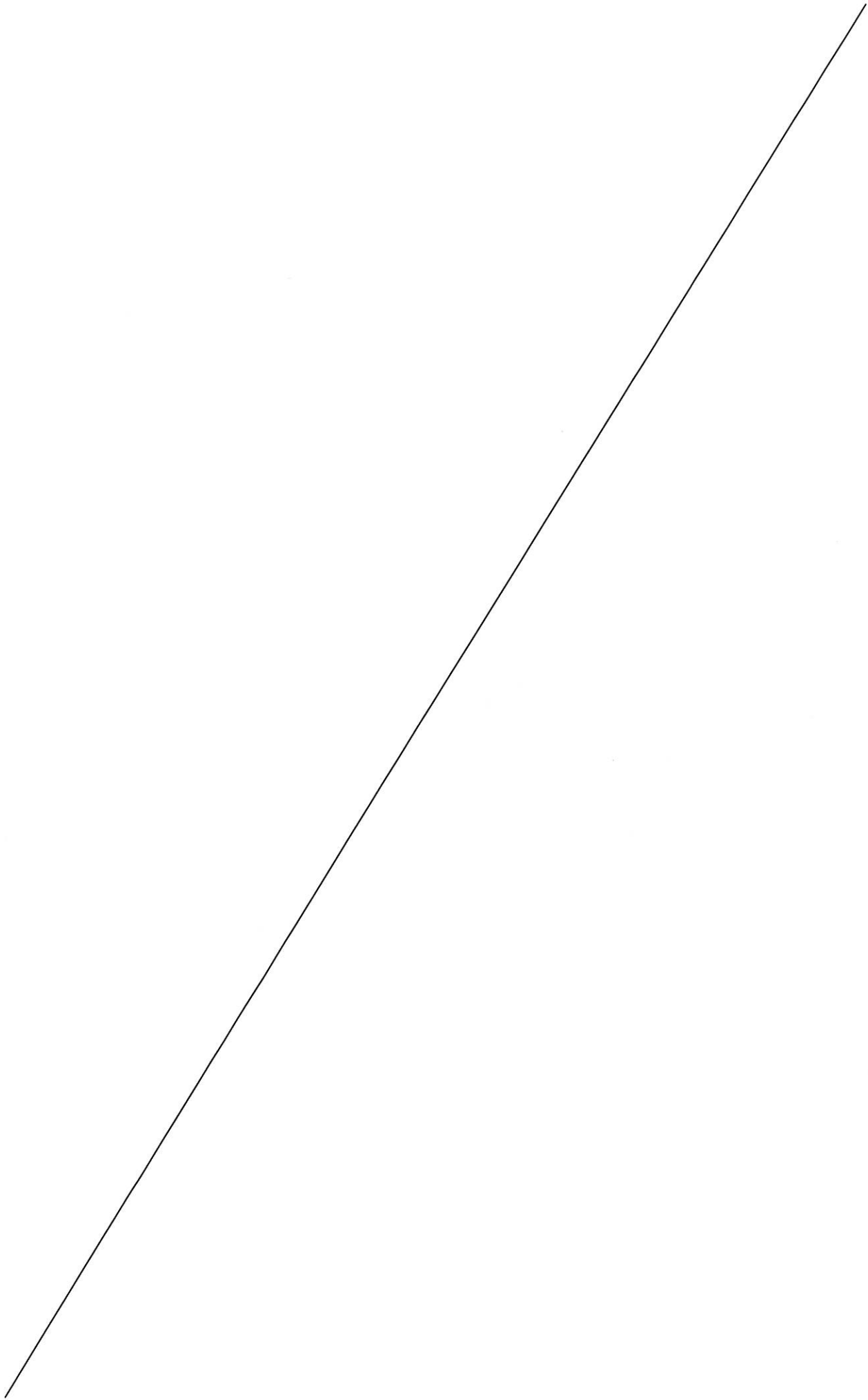
Les dates d'inscription au concours d' : ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE - SESSION 2015

Retrait des dossiers : du 18 novembre 2014 au 10 décembre 2014

Date limite de dépôt des dossiers : le 18 décembre 2014

Date des épreuves d'admissibilité : le 17 mars 2015

Nombre de dossiers reçus :	120	dossiers
Nombre de candidats admis à concourir :	98	candidats
Nombre de candidats présents aux deux épreuves écrites :	87	candidats soit : 88,78% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des deux épreuves écrites :	11	candidats soit : 11,22% des candidats admis à concourir
Nombres de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	0	aucun candidat n'a demandé d'aménagement d'épreuve
	Nature de l'aménagement : Néant	



Pour rappel : Les épreuves

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Le concours externe pour le recrutement en qualité d'adjoint territorial d'animation de 1re classe comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- Epreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1).

- Epreuve d'admission

L'épreuve consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

Le concours interne pour le recrutement en qualité d'adjoint territorial d'animation de 1re classe comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

- Epreuves d'admissibilité

1° Un questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 3) ;

2° La rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation (durée : deux heures ; coefficient 2).

- Epreuve d'admission

Cette épreuve consiste en un entretien après une préparation de vingt minutes à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres de ce cadre d'emplois (durée : vingt minutes ; coefficient 4).

Le troisième concours pour le recrutement en qualité d'adjoint territorial d'animation de 1re classe comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

- Epreuves d'admissibilité

1° Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 2) ;

2° Une série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation de 1re classe peut être confronté (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

- Epreuve d'admission

L'épreuve d'admission du troisième concours comprend un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

Le jury d'admissibilité s'est réuni le **28 MAI 2015** au **CENTRE DE GESTION 27 à 14 heures 00**.

Le jury a déclaré 44 **candidats admissibles** à passer l'épreuve orale d'admission.

Les candidats admissibles par type de concours :

☞	14	candidats au concours externe
☞	29	candidats au concours interne
☞	1	candidats au troisième concours

Les candidats déclarés admissibles ont passé l'épreuve orale d'admission les 18 et 19 juin 2015

Le jury d'admission s'est réuni le 23 juin 2015 au CENTRE DE GESTION 27 à **11 heures**.

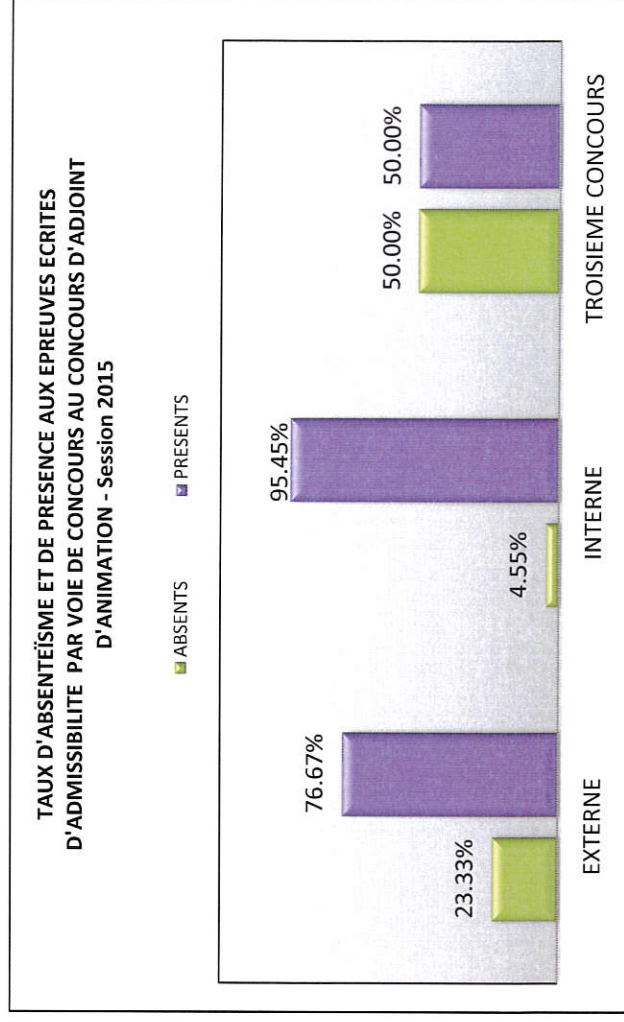
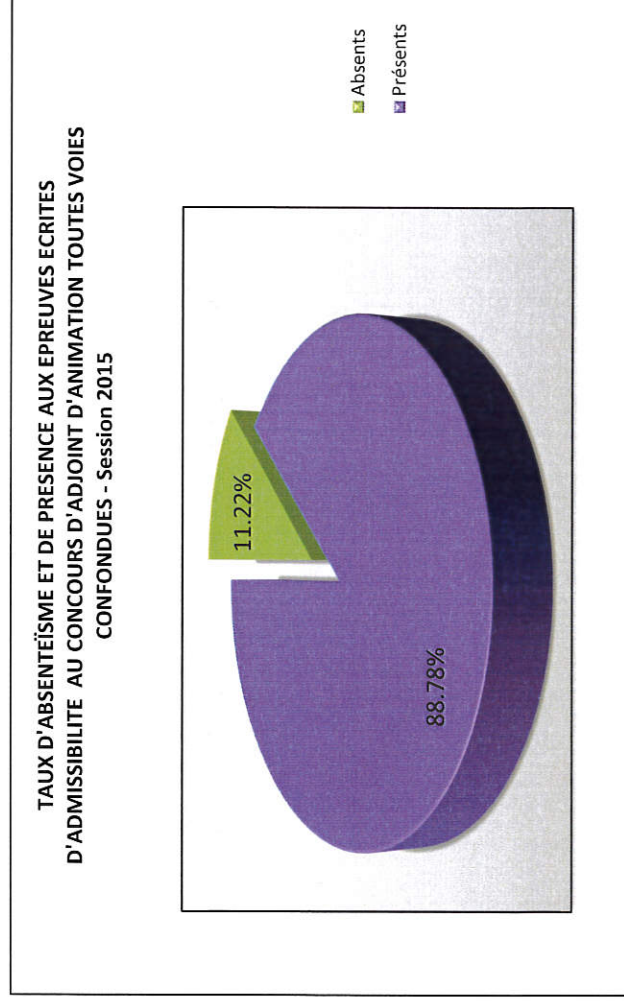
Ce jury a déclaré **30 candidats admis** au concours d'AGENT DE MAITRISE à l'issue des épreuves écrites et orale.

Les candidats admis par type de concours :

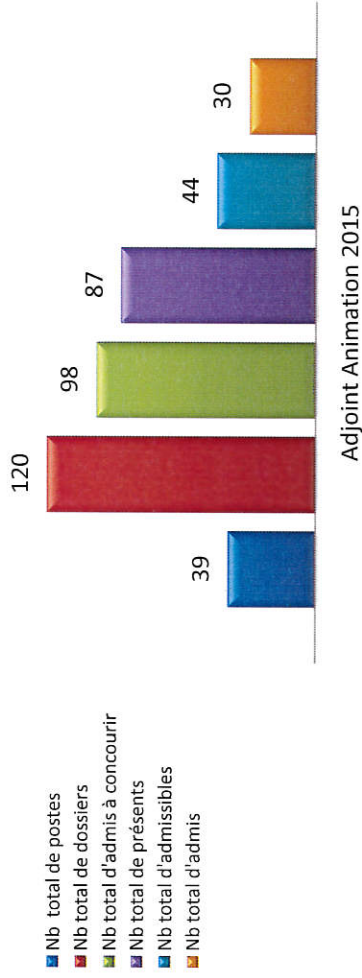
♣	11	candidats au concours externe
♣	18	candidats au concours interne (*)
♣	1	candidats au troisième concours

Pour rappel : (*) lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne.

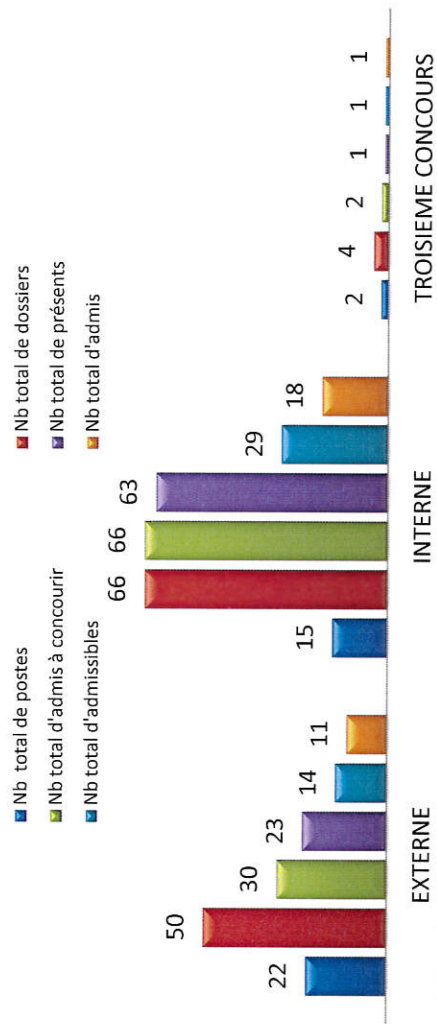
PHOTOGRAPHIE SUR LE CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015



PHOTOGRAPHIE GENERALE SUR LE CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015



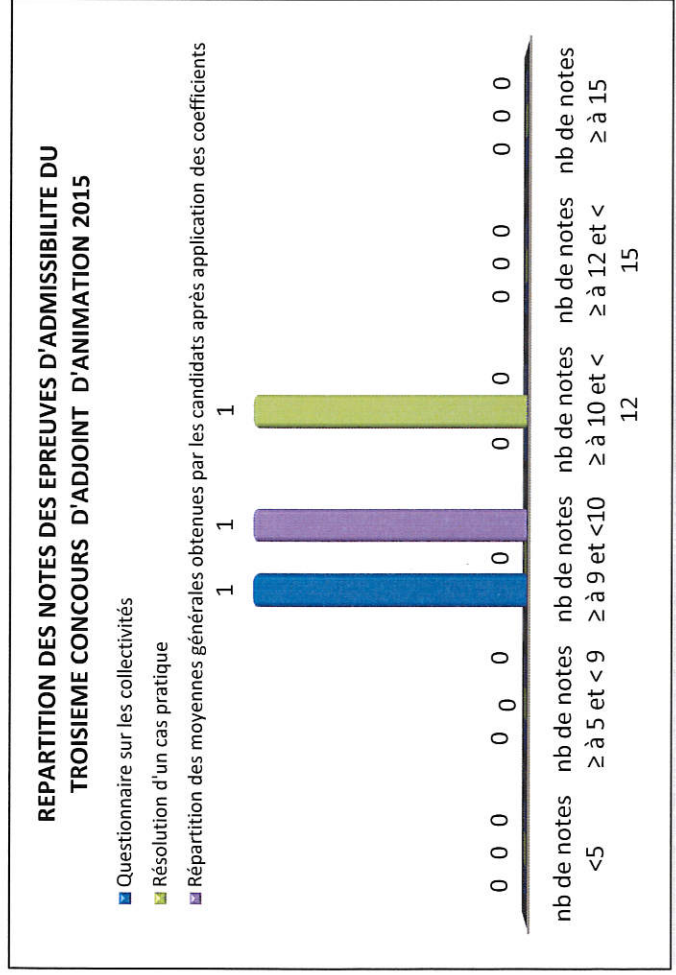
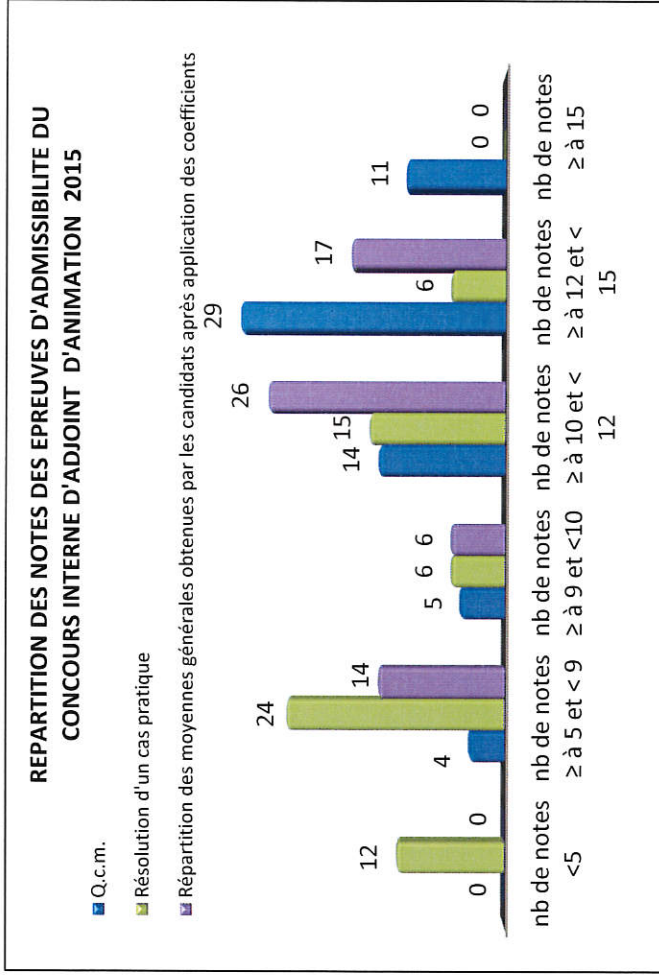
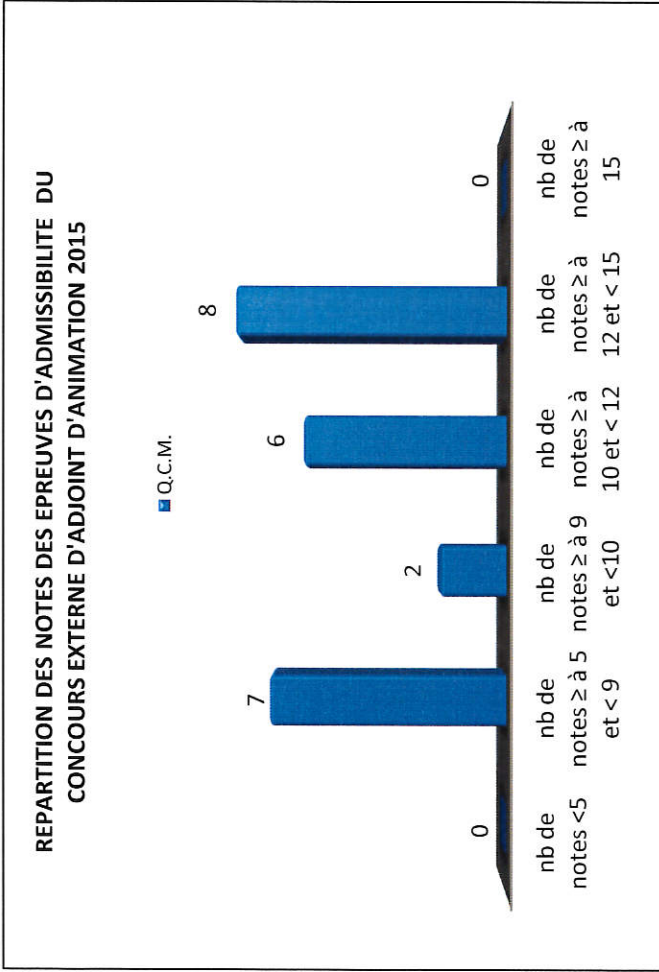
PHOTOGRAPHIE SUR LE CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015 (par voie de concours)



QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ADJOINT ANIMATION 2015

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité	Taux de présence aux épreuves d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de chaque épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale > ou = à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 28/05/2015)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Externe (rappel en 2011)	22 (21)	50 (32)	30 (26)	7 (3)	23 (23)	23.33% (11.54%)	76.67% (88.46%)	Q.C.M. 10.37/20 (10.02/20)	Q.C.M. 14.50/5.50 (16.40/6.00)	10.37/20 (10.02/20)	10.00/20 (9.20/20)	14 (15)	46.67% (57.69%)
Interne (rappel en 2011)	15 (15)	66 (96)	66 (89)	3 (19)	63 (70)	4.55% (21.35%)	95.45% (78.65%)	Q.C.M. 12.46/20 (10.93/20) Note sur un texte d'animation 7.82/20 (8.26/20)	Q.C.M. 16.00/7.00 (14.80/4.40) Note sur un texte d'animation 14.00/1.00 (14.00/1.00)	10.60/20 (9.86/20)	11.00/20 (9.60/20)	29 (40)	43.94% (44.94%)
Troisième voie (rappel en 2011)	2 (2)	4 (5)	2 (3)	1 (1)	1 (2)	50.00% (33.33%)	50.00% (66.67%)	Cas pratique 10.00/20 (10.00/20) Questions sur les collectivités 9.75/20 (10.02/20)	Cas pratique 10.00/10.00 (13.00/7.00) Questions sur les collectivités 9.75/9.75 (16.40/6.00)	9.90/20 (11.05/20)	9.90/20 (9.60/20)	1 (2)	50.00% (66.67%)
TOTAL (rappel en 2011)	39 (38)	120 (133)	98 (121)	11 (23)	87 (95)	11.22% (19.01%)	88.78% (80.99%)					44 (57)	44.90% (47.11%)

REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE DES CANDIDATS



QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION -2015

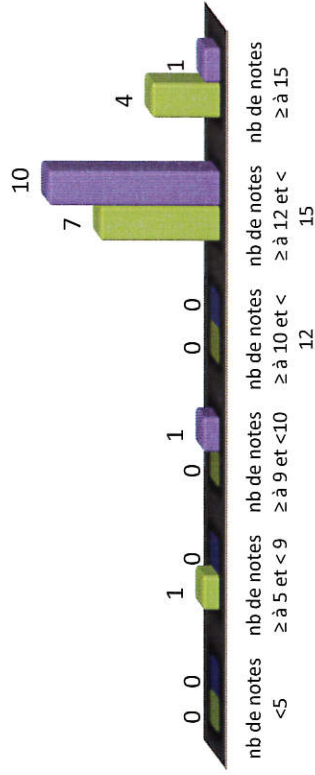
	NB DE CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES (jury du 28/05/2015)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission obligatoires	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis (1) (jury du 23/06/2015)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis	Nombre de points total du dernier candidat déclaré admis
Externe (rappel en 2011)	14 (15)	12 (15)	Entretien : 13.75/20 (11.46/20)	Entretien : 16.00/8.00 (17.00/7.00)	13.50 / 20 (11.42/20)	15.17 / 9.00 (14.40/8.27)	11 (11)	12.33/20 (10.40/20)	37.00 points (30.60 points)
Interne (rappel en 2011)	29 (40)	29 (38)	Entretien : 11.83/20 (12.00/20)	Entretien : 19.00/2.50 (18.00/5.00)	12.15/ 20 (11.61/20)	15.44 / 7.33 (14.04/7.73)	18(*) (20)	11.72/20 (11.51/20)	105.50 points (103.66 points)
Troisième voie (rappel en 2011)	1 (2)	1 (2)	Entretien (motivation, aptitude...): 15.00/20 (13.50/20)	Entretien (motivation, aptitude...): 15.00/15.00 (15.00/12.00)	12.17/20 (12.14/20)	12.17 / 12.17 (12.28/12.00)	1 (2)	12.17/20 (12.00/20)	109.50 points (108.00 points)
TOTAL (rappel en 2011)	44 (57)	42 (55)					30 (33)		

(*) Vu l'article 5 du décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne. Par le présent article, et considérant que 12 postes n'ont pas été pourvus au concours externe et au troisième concours, le jury a décidé à l'unanimité de transférer 3 postes non pourvus vers le concours interne. D e ce fait le nombre de postes au concours interne passe de 15 à 18 postes.

REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSION DES CANDIDATS

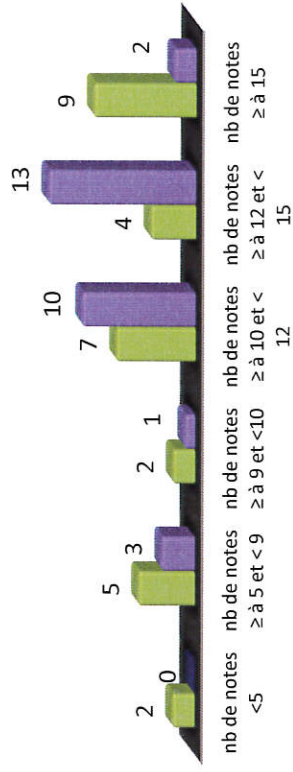
REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSION AU CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT D'ANIMATION 2015

- Entretien
- Répartition des moyennes générales obtenues par les candidats admissibles après application des coefficients



REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSION AU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT D'ANIMATION 2015

- Entretien
- Répartition des moyennes générales obtenues par les candidats admissibles après application des coefficients



REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSION AU TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015

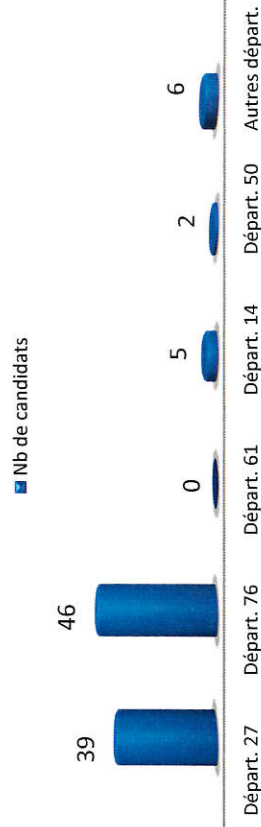
- Entretien
- Répartition des moyennes générales obtenues par les candidats admissibles après application des coefficients



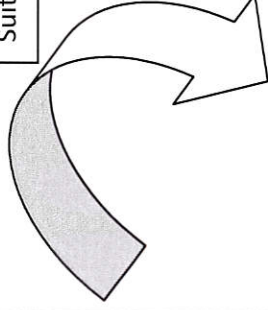
**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE
2015**

	Nombre candidats inscrits		Répartition géographique des candidats inscrits		Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir		Nb candidats déclarés Admissibles (jury du 28/05/2015)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles	
			n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
Externe	50	départ. 27	21	départ. 27	12	départ. 27	5	14	départ. 27	5
		départ. 76	24	départ. 76	15	départ. 76	7		départ. 76	7
		départ. 61	1	départ. 61	0	départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	2	départ. 14	2	départ. 14	2		départ. 14	2
		départ. 50	0	départ. 50	0	départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	2	autres départements	1	autres départements	0		autres départements	0
Interne	66	départ. 27	27	départ. 27	27	départ. 27	9	29	départ. 27	9
		départ. 76	29	départ. 76	29	départ. 76	15		départ. 76	15
		départ. 61	0	départ. 61	0	départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	3	départ. 14	3	départ. 14	2		départ. 14	2
		départ. 50	2	départ. 50	2	départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	5	autres départements	5	autres départements	3		autres départements	3
Troisième voie	4	départ. 27	1	départ. 27	0	départ. 27	0	1	départ. 27	0
		départ. 76	2	départ. 76	2	départ. 76	1		départ. 76	1
		départ. 61	0	départ. 61	0	départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	1	départ. 14	0	départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0	départ. 50	0	départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0	autres départements	0	autres départements	0		autres départements	0
TOTAL	120			98		44				

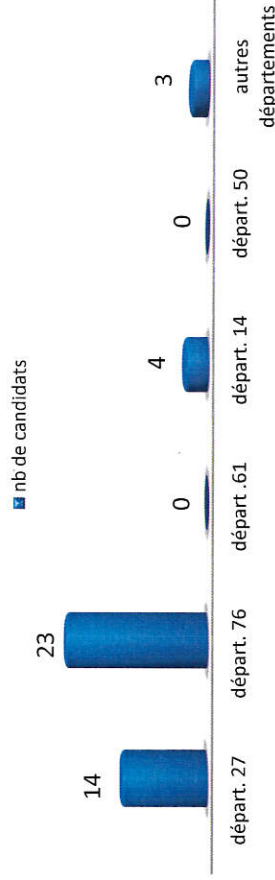
**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015
(toutes voies confondues)**



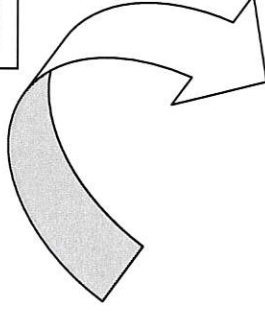
Suite au jury d'admissibilité



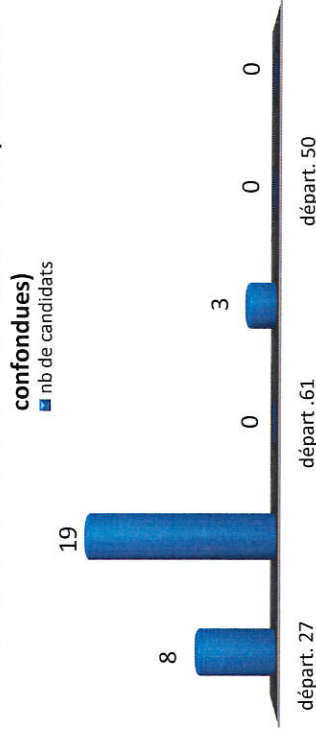
**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES
ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015
(toutes voies confondues)**



Suite au jury d'admission



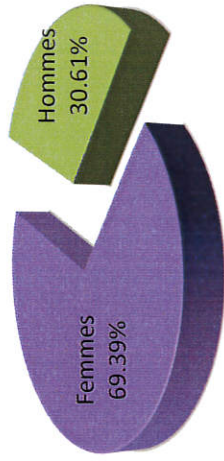
**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS
AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015 (toutes voies
confondues)**



REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

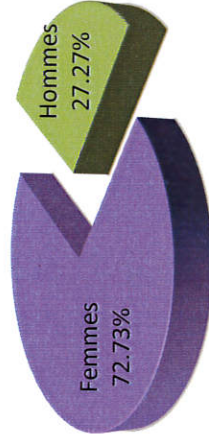
	Nombre candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb candidats déclarés Admissibles (jury du 28/05/2015)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage
Externe	30	21	femme(s)	70.00% de femmes	14	10	femme(s)	71.43% de femmes
		9	homme(s)	30.00% d'hommes		4	homme(s)	28.57% d'hommes
Interne	66	45	femme(s)	68.18% femme(s)	29	21	femme(s)	72.41% femme(s)
		21	homme(s)	31.82% homme(s)		8	homme(s)	27.59% homme(s)
Troisième voie	2	2	femme(s)	100.00% de femmes	1	1	femme(s)	100.00% de femmes
		0	homme(s)	0.00% d'hommes		0	homme(s)	0.00% d'hommes
TOTAL	98	68	femme(s)	69.39% femme(s)	44	32	femme(s)	72.73% femme(s)
		30	homme(s)	30.61% homme(s)		12	homme(s)	27.27% homme(s)

**REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS
D'ADJOINT D'ANIMATION 2015**



Suite au jury d'admissibilité

**REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMISSIBLES
TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT
D'ANIMATION 2015**



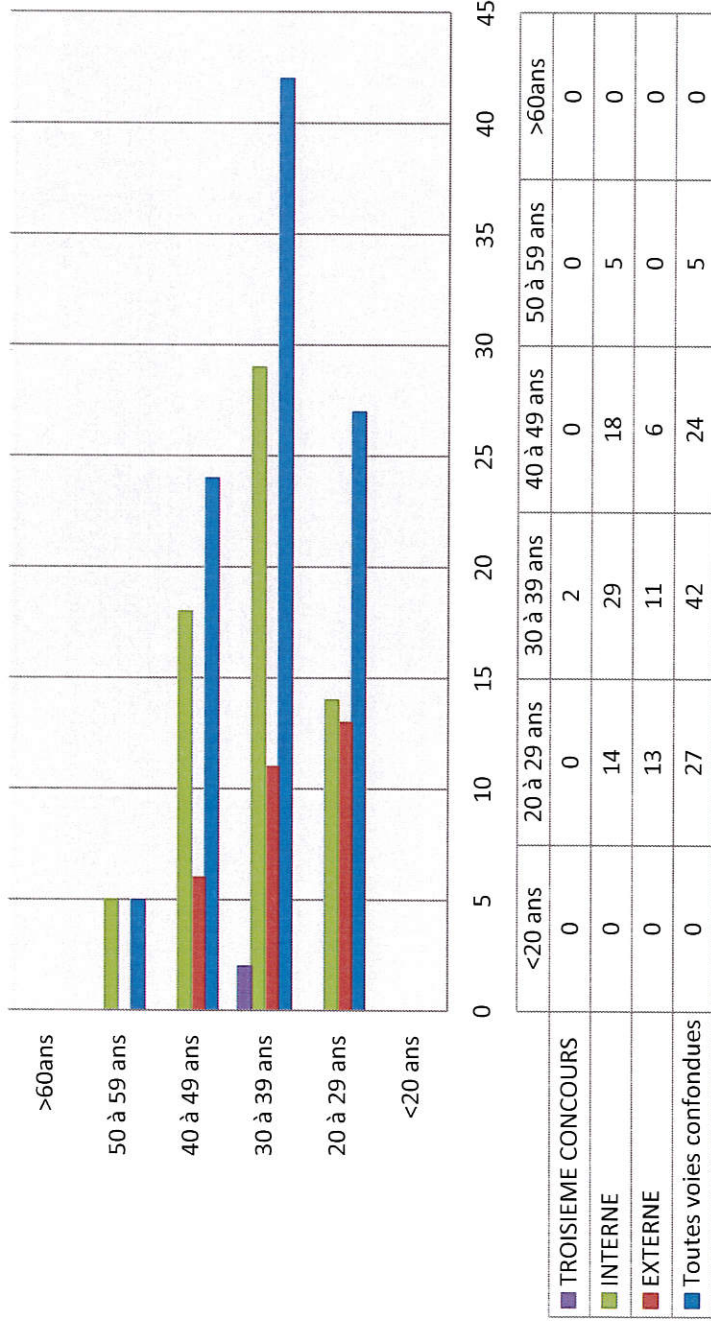
Suite au jury d'admission

**REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS TOUTES
VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT
D'ANIMATION 2015**

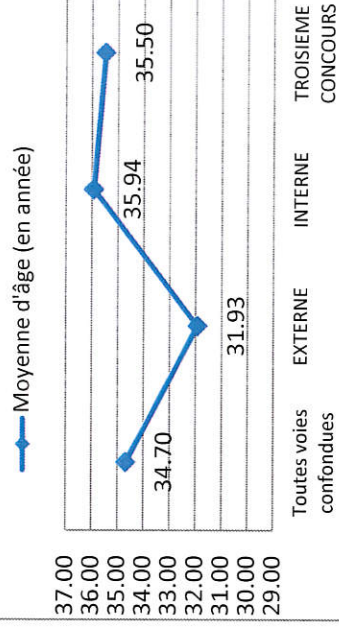


REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE

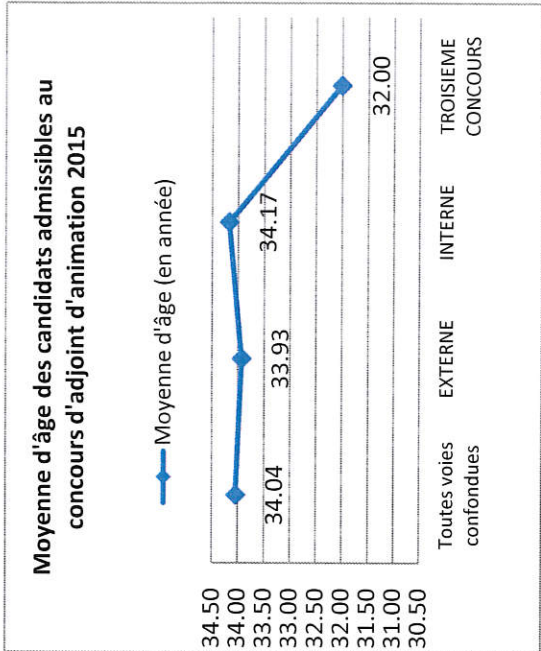
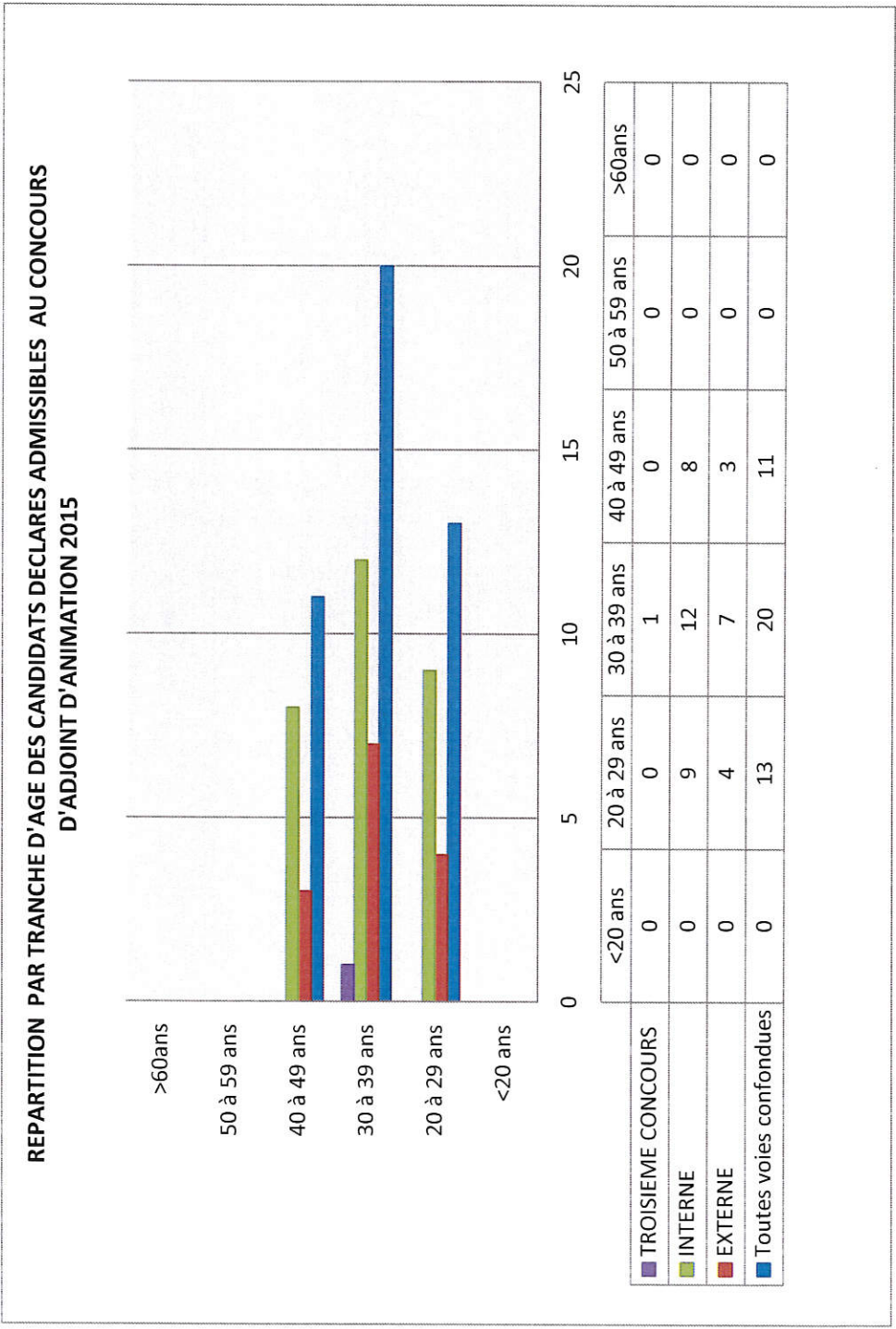
REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015



Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours d'adjoint d'animation 2015

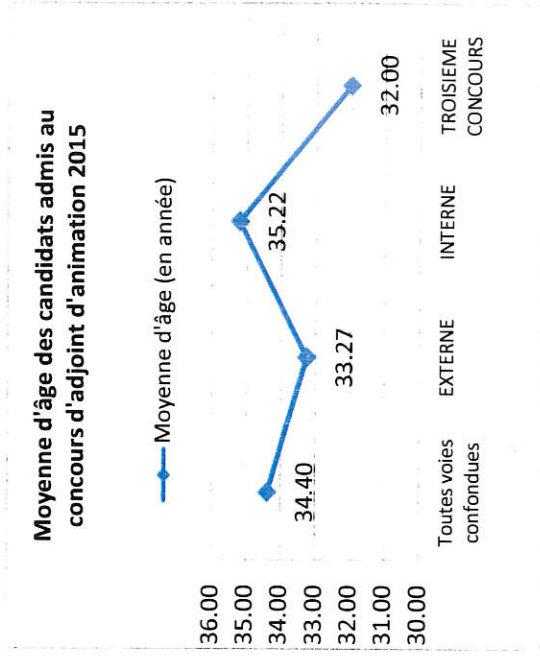
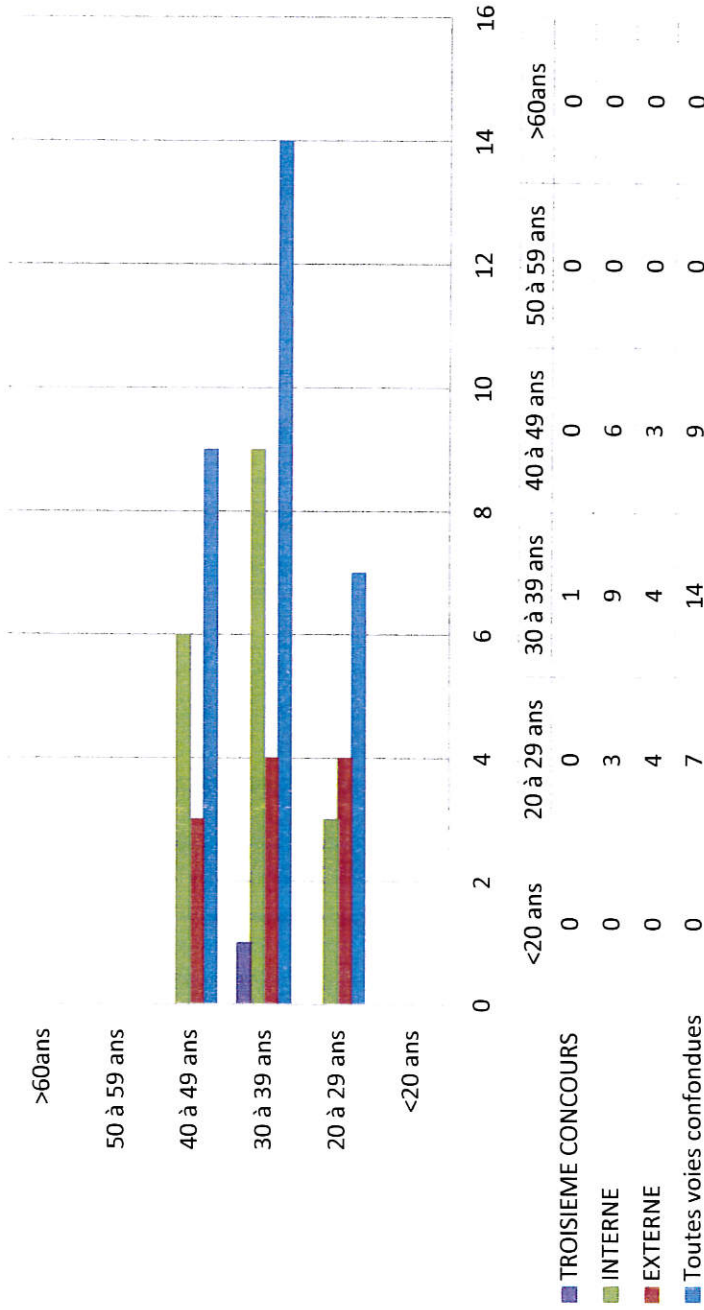


REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR TRANCHE D'AGE

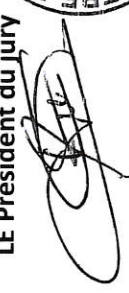


REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS AU CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION 2015



Fait à Evreux, le 23 juin 2015

LE Président du jury

 François GANTIER

